

LE DEVOIR

Le Québec
se construit

É D U C A T I O N

Partis de si loin...

Le rapport Parent a révolutionné l'école québécoise

Nul secteur de la société québécoise ne peut mieux illustrer le thème «Le Québec se construit» que celui de l'éducation, qu'il a fallu bâtir pierre après pierre, étage après étage, et dont l'édifice n'est pas encore achevé. Que de batailles, que de frilosité, que d'occasions manquées! Et, en même temps, que d'avancées et que d'espours pour corriger les grandes erreurs de l'histoire.

JOSÉE BOILEAU
Rédactrice en chef

Jour après jour, l'actualité ramène à l'avant-plan le monde pas du tout tranquille de l'éducation au Québec. Réforme ou non-réforme, hausse ou non des droits de scolarité à l'université, pertinence des commissions scolaires, confrontation entre les secteurs public et privé au secondaire, lutte contre le décrochage, remises en question de la formation des maîtres, qualité de la langue, qualité des contenus, qualité de l'enseignement... — autant de sujets, autant de déchirements.

Ces débats se nourrissent de chiffres, d'arguments solides, de points de vue éloquentes. Mais ils ne peuvent se comprendre sans une donnée centrale: l'extrême jeunesse de notre système scolaire, conséquence directe des grands blocages que la frange la

plus conservatrice de l'Église a réussi, autrefois, à imposer pendant plus de 100 ans. Il ne fallait surtout pas imiter la France, où Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, impose dans les années 1880 une école publique gratuite, obligatoire... et laïque. Aux yeux du clergé d'ici, c'est là le retranchement absolu. Nous en vivons encore les effets en ce début du XXI^e siècle.

Tout est dit: une simple 6^e...

L'histoire moderne du Québec s'est édifiée sur la base d'une population francophone qui, il y a moins de 100 ans, en 1926, à Montréal, voyait 94 % de ses enfants quitter l'école dès la sixième année complétée! À la même époque, le réseau scolaire protestant, qui regroupe les anglophones, est au contraire déjà bien organisé, très fréquenté, dépourvu de l'influence religieuse.

Une citation permet de donner vie à ces chiffres. Dans le cadre de notre centenaire, *Le Devoir* rencontre chaque semaine ses lecteurs et lectrices. L'une d'elles, Jean Morrison, nous a raconté avoir fréquenté l'école primaire à Montréal à la fin des années 1920, dans Hochelaga, quartier pauvre peuplé de Canadiens français, comme on disait alors. La jeune

Il y a moins de 100 ans, en 1926, à Montréal, la population francophone voyait 94 % de ses enfants quitter l'école dès la sixième année complétée!

Jean, elle, est anglaise, une «maudite tête carrée», ce qui ne l'empêche pas de fréquenter les petits français du quartier. Sauf qu'à la fin du primaire, la vie, ou plutôt la construction sociale alors à l'œuvre au Québec, va les séparer.

«J'ai été la seule du groupe à passer au secondaire, nous a-t-elle raconté. Il n'y avait même pas d'école française. Il y avait bien des convents et des collèges, Mont-Saint-Louis ou Brébeuf, mais aucune école publique francophone! C'est incroyable! Qu'est-ce qu'on peut faire dans la vie avec une sixième ou une septième année?»

Ce passé a laissé des marques.

Pendant si longtemps, il n'y eut pas obligation de fréquenter l'école qui, de toute manière, nuisait à l'aide que les enfants pouvaient apporter à leurs parents, aux champs ou ailleurs. Logique donc d'en conclure que ce n'était pas important. Comment dès lors s'étonner que, des décennies plus tard, l'éducation ne soit toujours pas une valeur dominante pour les Québécois de souche, comparativement à ce qu'on constate dans les différentes communautés qui composent le Québec contemporain ou dans d'autres pays? Il en faut du temps pour modifier des perceptions aussi ancrées.

On comprend mieux, à cette aune, le tremblement de terre qu'a causé le rapport Parent, au milieu des années 1960, qui a ouvert large les portes de l'école, partout, à tous. Mais on n'a pas tout retenu de ce rapport vaste, qui, il y a moins de 50 ans, a eu tout à inventer. Le rapport Parent soulignait ainsi la nécessité d'un contenu scolaire solide, s'appuyant notamment sur des bibliothèques scolaires bien garnies... Y sommes-nous arrivés? Pas encore.

Mais nous partions de si loin. Mesure-t-on le fait que la première

université laïque francophone du Québec — la bien nommée Université du Québec — date de 1968, alors que, du côté anglophone, la direction de l'Université McGill, fondée en 1821, n'aura pas à subir la tutelle religieuse qui caractérisera longtemps les autres universités francophones d'ici?

Mesure-t-on aussi l'ampleur du rattrapage effectué quand, aujourd'hui, les élèves du Québec se retrouvent dans le tableau de tête des évaluations internationales, particulièrement en sciences? C'est là une des grandes réussites de la démocratisation de l'enseignement issue du rapport Parent.

En cet avènement de la société du savoir, qui partout sur la planète appelle à s'instruire bien et longtemps, il faut souligner le rattrapage à faire ici pour combattre l'anti-intellectualisme latent ou la tentation techniciste qui menace l'apprentissage. Il y a à nouveau urgence de plaider pour l'importance collective d'une école publique forte, accessible, égalitaire et qui sait retenir ses élèves. Mais sans jamais perdre de vue les pas de géant que nous avons réussis à franchir au regard de notre histoire, que nous racontons dans ce cahier.

NEWSCOM.COM

Le Devoir

LE QUÉBEC SE CONSTRUIT

1943 Fréquentation scolaire obligatoire • 1945 Ouverture des centres d'apprentissage • 1956 Refonte du cours primaire et création d'un secondaire public • 1960 Le cardinal Paul-Émile Léger pour une fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à la neuvième année • 1961 Fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans et manuels scolaires gratuits • 1985 «L'école québécoise et les communautés culturelles» • 1986 Accès aux écoles de langue anglaise • 2009 La Cour suprême et l'accès aux écoles anglophones

Les enfants, une main-d'œuvre bon marché

L'école ne deviendra obligatoire jusqu'à 14 ans qu'en 1943

Le taux de décrochage atteignait 50 % au primaire, au début des années 1940

Emprise de l'Église, désintéressement de l'État: un régime qui a fait du Québec le cancre de la scolarisation en Amérique et en Europe. Il y a soixante ans, même après une première loi sur la fréquentation scolaire obligatoire, les élèves décrochaient au primaire. Aujourd'hui, on cherche comment rattracher jusqu'à 18 ans les 15 % d'adolescents qui abandonnent sans diplôme d'études secondaires.

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Boycottage des taxes, vol de registres scolaires, commissaires menacés, saccage et même incendies d'écoles: la première tentative d'améliorer la fréquentation scolaire, en 1845, embrasa les campagnes. Le Québec prendra cent ans pour venir à bout des «éteignoirs», ces opposants à la diffusion de la connaissance parmi le peuple. Avec pour conséquence que, lorsque l'école devient obligatoire jusqu'à 14 ans en 1943, au moins la moitié des francophones quittaient l'école avant la fin du primaire.

L'Ontario a légiféré dès 1871, la plupart des autres provinces l'ont fait avant 1910, mais au Québec la loi arrive «douze ans après celle du Vatican!», s'insurge encore l'historien Pierre Graveline.

Quand le premier ministre libéral Adélard Godbout se donne pour objectif en 1939 d'enfin rendre l'instruction obligatoire au Québec, il nomme Victor Doré au poste de surintendant de l'instruction publique. «Nous nous ferons battre, s'il le faut, mais nous passerons cette loi afin de préparer pour demain une génération plus instruite», promet Godbout.

Avec le secrétaire provincial Hector Perrier, Doré convaincra un à un les évêques qui siè-

gent au Comité catholique du Conseil de l'instruction publique d'appuyer une loi sur l'instruction obligatoire de 6 à 14 ans. Fort des statistiques catastrophiques sur la fréquentation scolaire qu'a fournies l'Alliance des professeurs de Montréal — 50 % de décrochage au primaire! — il convainc 21 membres du comité. Six votent contre, rapporte *Le Devoir* du 18 décembre 1942. En avril 1943, l'Assemblée législative dit oui. Le Québec se lance dans le rattrapage d'un très sérieux retard en matière d'éducation.

Cent ans de lutte et de noirceur

Quand, en 1845, il essaie de forcer tous les parents d'enfants âgés de 5 à 14 ans à payer une taxe scolaire pour encourager la fréquentation des classes, le surintendant à l'instruction publique, Jean-Baptiste Meilleur, «n'a pas beaucoup de succès», souligne d'un euphémisme l'historienne Andrée Dufour, en référence au soulèvement d'une vive contestation populaire.

Tous les projets de loi meurent ensuite au feuillet, si bien qu'au tournant du XX^e siècle 12 % des élèves de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) atteignent l'équivalent de la fin du secondaire. Environ 30 % de la population est illettrée. «Et



ALBUMS DE RUES E. Z. MASSICOTTE — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Une école de Pointe-Saint-Charles dans les années 1950.

c'était bien pire en campagne!», ajoute l'auteur de *Histoire de l'éducation au Québec*.

«Les Canadiens français vivent dans des fermes d'autosubsistance. Ils avaient besoin de la main-d'œuvre de leurs enfants», explique Pierre Graveline, qui a également pondu un ouvrage sur la question. «Les petits vont à l'école l'été, les grands, l'hiver», rappelle Andrée Dufour. «A ce rythme, ça prend énormément de temps pour progresser.»

L'élite se désintéresse de l'école publique, les établissements sont insuffisants et mal pourvus, les enseignantes de rang sont sous-payées et l'industrialisation déplace les enfants des champs vers les usines de textile, de chaussure et de tabac, où ils gagnent le quart du salaire d'un adulte.

L'Église catholique s'oppose à

toute tentative de démocratisation de l'éducation: «Il faut bien se garder d'élever l'enfant pour une autre condition que celle dans laquelle il est appelé à vivre. Le propre de la vraie éducation ne doit pas être de déplacer socialement l'élève», peut-on lire dans le journal cléricale *Mélanges religieux*. Un «véritable intégrisme», soutient Pierre Graveline, qui rappelle que, «pendant ce temps-là, le système d'éducation anglophone se développait.»

La véritable démocratisation de l'école

Les effets de la loi promulguée en 1943 tardent pourtant à se faire sentir. «Elle était peu appliquée», dit Pierre Graveline. Il n'y avait même pas de ministère de l'Éducation! Vers 1960, 30 % des élèves atteignent la 9^e année, 14 %, la 11^e.

Vrai qu'il «y a eu résistance», note Andrée Dufour. Mais l'idée passe tranquillement dans les mœurs. Tout le monde en parlait. Les syndicats et le journal *Le Devoir* à l'avant-plan.»

Quand la commission Parent voit le jour, le Québec est prêt. «C'est gratuit, obligatoire jusqu'à 15 ans, on ouvre des polyvalentes et des cégeps. Enfin!», soupire Pierre Graveline.

Les Québécois développent un grand appétit pour l'éducation. «Pour tous les parents, les enfants devaient aller à l'université, poursuit-il. Il y a eu excès, avant qu'on ne se rende compte qu'il y a des métiers qu'on avait négligés. Dans les années 70, c'était plutôt mal vu que ça ne tente pas, les études universitaires!» Moins de dix ans après 1968, la fréquentation des universités a augmenté de 350 %.

L'école jusqu'à 18 ans?

Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires continue à progresser. À l'année scolaire 2006-2007, 86 % des jeunes Québécois ont pu encadrer leur diplôme à l'âge «typique» (16 à 18 ans), selon les données de Statistique Canada dévoilées en septembre. La fréquentation des cours pour adultes ajoute à la cohorte des diplômés. Si bien que le Québec n'a pas à avoir honte de sa position par rapport aux pays de l'OCDE. Mais les disparités entre garçons et filles ou entre les milieux favorisés et défavorisés sont criantes.

Pour contrer le décrochage, Philip Oreopoulos, professeur à l'Université de Toronto, croit que le fait de porter l'âge de la fréquentation obligatoire à 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires pourrait être une mesure efficace. «Personne n'aime être forcé d'aller à l'école», concède celui qui étudie les effets de la fréquentation scolaire depuis plusieurs années. Dans un monde idéal, tout le monde resterait sage à l'école jusqu'à 18 ans sans même envisager le décrochage. Mais, comme il n'y a pas de monde idéal, il faut agir, précise-t-il. «On devra faire respecter la loi au début, puis plus personne ne penserait à décrocher, tant ça deviendrait ancré dans les mœurs.»

Dans ses recherches, il a observé le bénéfice net que donne une seule année de plus passée sur les bancs d'école, «même si, sur le coup, les jeunes ne le perçoivent pas. Mais, quelques années plus tard, ils occupent de meilleurs emplois et gagnent un peu plus.»

Le Devoir

Victor Doré

Le surintendant garde les élèves en classe

«Si la fréquentation scolaire obligatoire n'est pas l'unique remède à employer, elle constitue tout de même le moyen le plus propre à favoriser le progrès de l'éducation pour la masse du peuple», lance en 1942 le surintendant à l'instruction publique, Victor Doré, en dévoilant au Comité catholique du Conseil de l'instruction publique de troublantes statistiques qui soulignent à grands traits la piètre performance scolaire du Québec.

Des 13 000 élèves âgés de 8 ans qui étaient inscrits dans les écoles catholiques de Montréal en 1933, la moitié d'entre eux seulement sont encore en classe en 1940. Victor Doré a la ferme intention de convaincre le clergé du bien-fondé d'une loi sur l'instruction obligatoire. Il triomphera là où, depuis près de 100 ans, bien d'autres, même les plus entêtés, se sont heurtés à un mur.

Tour à tour enseignant, comptable, contrôleur des finances puis président général de la CECM, Doré est un réformiste. Dès 1932, il réussit à faire aménager des classes pour les enfants atteints de déficience intellectuelle à l'école Montcalm, aujourd'hui l'école Victor-Doré, qui s'acquitte toujours de cette mission.

«La loi, on la doit en grande partie à Doré. Bien sûr, si [le premier ministre Adélard] Godbout n'avait pas été là, ça n'aurait pas marché non plus. Mais c'est le surintendant qui a se-

mé les germes», raconte l'historienne Andrée Dufour.

Oui à l'instruction obligatoire

Après avoir convaincu le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique — non sans effort! — Doré voit son projet prendre forme: en avril 1943, l'Assemblée législative dit oui à l'instruction obligatoire pour les enfants âgés de six à quatorze ans. École primaire et manuels scolaires sont désormais gratuits. De plus, le surintendant augmentera substantiellement le financement des commissions scolaires afin de venir à bout de la pénurie d'écoles et d'enseignants, qui mine aussi la persévérance scolaire.

Imparfaite à plusieurs égards, la loi de 1943 laisse des jeunes passer entre les mailles du filet. Mais elle prépare le terrain pour la grande démocratisation de l'éducation qui bouleversera le Québec dans les années 1960 et qui permettra à la province de rattraper le retard qui s'est creusé entre les Canadiens français et les Canadiens anglais en matière d'éducation.

Peu après l'élection de Duplessis en 1944, Doré quitte le monde de l'éducation. Il devient ambassadeur du Canada en Belgique et au Luxembourg, puis en Suisse et en Autriche. Il meurt en mai 1954, à l'âge de 74 ans.

A. D.-B.



Victor Doré

Claude Ryan

De combat en combat

LISA-MARIE GERVAIS

Grand intellectuel d'une foi, d'une intégrité et d'une rigueur sans pareilles, Claude Ryan a été l'un des Québécois les plus influents et les plus sollicités de son temps. Que ce soit dans les milieux fédéralistes ou souverainistes, libéraux ou nationalistes, laïques ou religieux, ce journaliste, qui fut directeur du *Devoir* et chef du Parti libéral, savait conseiller, discuter et débattre, surtout lorsqu'il s'agissait de défendre les principes qu'il chérissait.

Né à Ville-Émard en 1925 et élevé dans une famille modeste au père absent, Claude Ryan n'en était pas moins un homme de combat. Cette phrase désormais célèbre du biographe Aurélien Leclerc est souvent reprise pour évoquer l'essence de ce grand esprit tenace: «Claude a été élevé à se battre dans la rue, mais à penser comme un prince.»

Il effectuera par la suite des études au collège Sainte-Croix de Montréal (aujourd'hui le cégep Maisonneuve) et à l'École de service social de l'Université de Montréal, avant d'occuper le



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Claude Ryan

poste de secrétaire national de la section langue française de l'Action catholique canadienne en 1945. Il n'avait alors que 20 ans.

Droits de scolarité doublés!

Parmi ses batailles, la victoire du Non au référendum de 1980 sur la souveraineté du Québec, contre René Lévesque qui menait le camp du Oui, fut sans contredit l'une de ses grandes réussites politiques. Mais ses luttes pour les

idéaux qu'il défendait ne ralliaient pas toujours la majorité. En 1989, lorsqu'il était ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan s'est attiré les foudres des étudiants du Québec tout entier en osant annoncer, après un gel de plusieurs années, une hausse des droits de scolarité pour l'université. Après quatre affrontements en règle avec les jeunes libéraux du Congrès jeunesse, son idée avait fini par passer au sein des instances du parti.

Ce fut un coup dur porté aux étudiants. De 540 \$, les droits de scolarité — objet d'un gel depuis 20 ans — ont plus que doublé pour atteindre 1240 \$ en 1992. Devant l'Assemblée nationale à Québec comme au centre-ville de Montréal, les étudiants de quelques cégeps et universités manifesteront et feront la grève pendant plus d'un mois. Mais l'homme avait ses principes et est demeuré intrinsèque devant les étudiants revendicateurs, qui se sont finalement inclinés.

Claude Ryan ne gagnera toutefois pas son dernier combat, celui contre le cancer, et s'éteindra à l'hiver 2004, à l'âge de 79 ans.

Le Devoir

**AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE**

Montréal | Paris | Yaoundé |
Dakar | Hanoi | Antananarivo |
Port-au-Prince et Bucarest

L'AUF

L'Agence universitaire de la Francophonie...
bientôt **50 ans**

Elle regroupe : 759 établissements universitaires dans 90 pays | 5 instituts internationaux |
67 bureaux dans le monde | 72 programmes de formation à distance | 42 campus numériques

Pour plus d'informations : www.auf.org / info@auf.org.

est le plus important regroupement d'établissements universitaires au monde. Son réseau repose sur une conviction : l'enseignement supérieur et la recherche sont au cœur du combat pour le développement des sociétés contemporaines.

ÉDUCATION

1909 Refonte de la Loi médicale de 1876 • 1910 École des hautes études commerciales • 1919 Université de Montréal • 1948 Université Sir-George-Williams • 1954 Université de Sherbrooke • 1960 Commission des universités • 1961 Centre d'études nordiques à l'Université Laval • 1967 Collèges d'enseignement général et professionnel • 1968 Réseau des Universités du Québec • 1985 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Première doyenne universitaire • 2000 «Contrats de performance» pour les universités

Naissance de nouveaux établissements

De la petite école de rang à l'invention des polyvalentes et des cégeps

PAUL CAUCHON

À la fondation du *Devoir* il y a 100 ans, le réseau scolaire est divisé en deux secteurs étanches, catholique et protestant. Les écoles catholiques sont essentiellement gérées par les paroisses et les communautés religieuses.

Dans ces petites écoles primaires, le cours primaire comprend quatre années. À partir de 1923, on y ajoute deux ans, pour ensuite le prolonger avec une 7^e et une 8^e années. Le jeune écolier peut ensuite poursuivre ses études dans un collège classique. Mais peu d'enfants y ont accès: en 1926, 94 % des enfants catholiques quittent l'école après une 6^e année.

Du côté protestant, les structures sont plus cohérentes. Le primaire est mieux arrimé au réseau des *high schools*, qui s'étale de la 9^e à la 11^e année, et le *high school* ouvre la porte à un large éventail de disciplines universitaires. Chez les francophones, les collèges classiques sont des établissements privés, contrôlés par les communautés religieuses. Certains remontent même au premier temps de la Nouvelle-France — les jésuites avaient fondé le Collège de Québec dès 1635.

Vers 1930, on compte 36 collèges classiques, dont seulement deux pour les filles. Ce sont surtout des séminaires, qui forment des prêtres, des médecins et des avocats, mais très peu de scientifiques ou d'administrateurs.

Pour combler les besoins grandissants d'une province qui ne cesse de s'industrialiser, les différents gouvernements encouragent la création de divers établissements. On compte sept écoles techniques en 1929, soutenues par l'État, et ce nombre passe à près de 50 en 1960, à l'aube de la Révolution tranquille. Ces écoles forment les jeunes aux métiers du meuble, des textiles, des arts graphiques, de l'automobile, de l'avionnerie.

Au niveau universitaire, le Québec s'est doté de

quelques établissements respectables, pour ceux qui parviennent à s'y rendre. Au début du XX^e siècle, on compte trois universités: McGill, Bishop et Laval. Dans les années 20, la succursale mont-réalaïse de Laval obtient son indépendance et, en 1928, l'Université de Montréal entreprend de grands travaux pour s'installer sur le mont Royal. Les travaux seront interrompus par la crise économique, et «l'université sur la montagne» n'y ouvrira ses portes qu'en 1942.

Le réseau universitaire d'avant la Révolution tranquille sera complété en 1954 par la création de l'Université de Sherbrooke.

Le grand fouillis

Mais le fouillis règne dans l'ensemble du réseau scolaire, du début du siècle jusqu'en 1960.

Il y a peu de coordination entre les différents établissements et entre les différents programmes. Les réseaux catholique et protestant ne communiquent pas entre eux. Le réseau protestant est plutôt multiconfessionnel et il intègre tous les non-catholiques, considérés comme des protestants aux yeux de la loi.

Le manque de coordination est tout aussi flagrant à l'intérieur du gouvernement. Ainsi, le ministère des Mines gère l'École des mines, le Secrétariat provincial s'occupe de l'École des beaux-arts et des académies de musique, le ministère des Terres et Forêts s'occupe des écoles de foresterie, et ainsi de suite.

Le grand ménage

Depuis la fin de la guerre, les pressions étaient constantes pour moderniser le réseau scolaire. En 1956, Maurice Duplessis autorise la création d'un véritable cours secondaire de cinq ans, mais visiblement la réforme doit être plus vaste. Et les enfants du *baby-boom* ont commencé à déferler sur le territoire.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La création la plus originale demeure celle des cégeps.

Après la mort de Duplessis en 1959, le Québec se lance dans une spectaculaire réforme de son système scolaire. Ce sera un des plus vastes chantiers de la Révolution tranquille. Pour la première fois depuis 100 ans, toutes les politiques et tous les budgets consacrés à l'éducation sont regroupés dans un seul grand ministère.

Les travaux de la commission Parent mènent à une innovation: la création d'une nouvelle école secondaire, qu'on appelle la polyvalente, ouverte à tous, mixte, qui offrira autant l'enseignement général que l'enseignement technique et professionnel. Dans toutes les petites villes, les polyvalentes poussent comme des champignons.

Le tour de force ces cégeps

Mais la création la plus originale demeure celle des cégeps. Car il s'agit ici de créer un tout nouvel ordre d'enseignement et un nouveau type d'établissement. Ce projet apparaît en 1964 dans un rapport de la commission Parent, qui appelait ce nouvel établissement l'«Institut». Cet institut devait re-

grouper tous les enseignements postsecondaires et pré-universitaires dans un même lieu, y compris des enseignements techniques et professionnels, et il voulait offrir une formation commune en philosophie, littérature et éducation physique.

Compte tenu de l'ampleur du chantier, qui faisait disparaître le cours classique, l'ouverture des premiers cégeps quatre ans plus tard, en 1968, représente un véritable tour de force.

Cette grande réforme de l'éducation aura aussi un impact sur le secteur privé. Tout au long des années 60, les écoles privées parviennent à voir leur existence reconnue par les nouvelles structures mises en place. Le gouvernement, en reconnaissant ces établissements, souhaitait une collaboration entre les commissions scolaires et les établissements privés. Mais le secteur privé prend plutôt son envol lorsque les maux des polyvalentes (problèmes d'organisation, conflits de travail, établissements trop gros) convainquent les parents, à tort ou à raison, que le secteur privé offre un enseignement plus stable et mieux structuré.

L'université populaire

Au milieu des années 50, on comptait seulement 7500 étudiants à temps plein dans les universités francophones, dont 15 % de femmes. Dernier grand chantier de la réforme des années 60: la création en 1968 de l'Université du Québec (UQ), qui sera suivie dans les années 70 par la création de l'Université Concordia.

Alors que toutes les universités depuis 150 ans avaient été créées au moyen de lois ou de chartes privées, l'UQ est la première université publique et laïque à voir le jour. Sa constituante de Montréal, l'UQAM, a obtenu une forme d'autonomie et un statut d'université associée en 1989, et l'ensemble du réseau universitaire québécois compte maintenant 17 établissements.

Le Devoir

La qualité du français commence à l'école

« Ensuite, c'était la classe. Avec M. Bernard, cette classe était constamment intéressante pour la simple raison qu'il aimait passionnément son métier. »

Albert Camus, *Le premier homme*

Quel beau métier que celui d'enseigner! Mais aussi quelle lourde responsabilité! Les enseignantes et les enseignants ont pour fonction de dispenser le savoir au plus grand nombre, mais aussi de former le monde de demain.

L'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (Asulf) voue un profond respect et une grande admiration aux maîtres. Ce sont eux qui peuvent le mieux inculquer les bases d'une langue de qualité. Ils participent à l'enrichissement des connaissances et de la culture de leurs élèves.

Le personnel enseignant doit promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite, de la maternelle à l'université. D'où l'importance d'en bien posséder les rudiments afin de pouvoir les transmettre aux jeunes désireux d'apprendre et d'en être fiers. On sait combien l'élève possède le don d'intégrer ce qu'il voit et entend.

Les bonnes habitudes d'une langue châtiée s'acquièrent très tôt dans la vie. L'introduction de chansons, de fables, de dictées enrichit non seulement le vocabulaire, mais favorise aussi une bonne élocution. Daniel Pennac disait dans *Chagrin d'école*: « J'ai toujours conçu la dictée comme un rendez-vous complet avec la langue. [...] Car il n'y a pas d'autre but à la correction d'une dictée que l'accès au sens exact du texte, à l'esprit de la grammaire, à l'ampleur des mots. »

Divers moyens existent pour favoriser l'apprentissage du français: faire réciter des textes ou extraits de bons auteurs, encourager la pratique de l'écriture par la rédaction de lettres de circonstance, par la participation à un journal interne, etc. En résumé, montrer aux élèves le bon usage des mots. De plus, les enseignants doivent stimuler le goût de la lecture et favoriser la fréquentation des bibliothèques.

Heureux élèves auxquels sont accompagnés par des personnes dévouées, qui accomplissent des miracles quotidiens et aident les jeunes à bien s'exprimer.

La qualité de la langue du monde de l'enseignement vous préoccupe? Adhérez à une association dont la priorité est le bon usage: l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française.



Association pour le soutien et l'usage de la langue française (Asulf)
125-5000, bd des Gradins, Québec G2J 1N3
Site électronique: www.asulf.ca
Courriel: asulf@globetrotter.net
Tél. et téléc.: 418 622-1509

Nom et prénom _____

Profession ou métier _____

Adresse _____

Téléphone _____ Courriel _____

Membre et collaborateur: 30 \$

Veillez expédier à: ASULF, 5000, boul. des Gradins, bureau 125, Québec G2J 1N3

Site internet: www.asulf.ca Courriel: asulf@globetrotter.net

Tél. et téléc.: 418 622-1509

DEV25092010

CAMPUS SAVOIR

SUR LE TERRAIN DEPUIS 1663

Dans l'Arctique comme à Québec, l'avancement et le partage des connaissances sont au cœur de notre mission. Nos activités de recherche contribuent chaque jour à enrichir et à maintenir à la fine pointe nos programmes de formation.

À l'UL, le savoir fait partie de nos gènes depuis 1663.

Le brise-glace de recherche NGCC Amundsen permet aux étudiants et aux chercheurs du réseau ArcticNet d'étudier les impacts des changements climatiques sur l'Arctique canadien.

ulaval.ca



LE QUÉBEC SE CONSTRUIT

Paysage législatif

Un ministère fut créé en 1964

Il y a un avant et un après. Le monde de l'éducation au Québec est sorti de sa léthargie lors du moment charnière que constitue la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, communément appelée la commission Parent. Dès lors, le Québec passe en mode rattrapage, avec une profusion de lois et de règlements qui transformeront de façon durable le système d'éducation.

KATHLEEN LÉVESQUE

Longtemps, le réseau scolaire a été soumis à la mission première de l'Église: sauver les âmes. Et ce contrôle clérical a connu son élan grâce à la Loi constitutionnelle de 1867 qui fonde le Canada. En effet, par cette loi, l'éducation, qui se voit scindée en deux réseaux confessionnels, devient la responsabilité exclusive des provinces. Au Québec, où 85 % de la population est catholique, l'Église reçoit de facto un immense pouvoir d'influence. Et elle l'exercera.

Lorsque le Canada voit le jour officiellement, le tout premier premier ministre du Québec, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, arrive au pouvoir avec la volonté de faire bouger les choses. Il avait été surintendant du bureau de l'Éducation dès 1855 et avait analysé les systèmes d'éducation en Europe lors d'un voyage effectué en 1866 et 1867. Arrivé au pouvoir, il décide donc de s'attribuer le poste de ministre de l'Instruction publique. Il sera à l'origine de l'enseignement des sciences à l'Université McGill et contribuera à la création de l'École polytechnique.

Mais Chauveau, comme bien d'autres après lui, se heurte à l'Église, qui freine les préoccupations plus terre à terre, pour permettre au Québec d'entrer dans la modernité. La base du réseau scolaire demeure longtemps l'école de rang, qui est teintée par

le renoncement des institutrices, payées quelque 125 \$ par année au début du XX^e siècle.

Balbutiements syndicaux

C'est à cette époque qu'on constate les premiers balbutiements du syndicalisme enseignant. En 1924, l'Assemblée législative sanctionne la Loi des syndicats professionnels autorisant la formation d'associations de salariés pour négocier les conditions de travail. Ce n'est toutefois qu'onze ans plus tard que naît le premier groupe: l'Association des institutrices rurales de la province de Québec. On veut défendre les droits des travailleuses, mais on parle également de formation et d'organisation professionnelle. En 1937, l'initiative fait boue de neige: une fédération regroupant 13 associations voit le jour, tout comme des syndicats dans les centres urbains.

Le gouvernement de Maurice Duplessis adoptera en 1946 la loi constituant la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC). En 1967, une loi vient autoriser le changement de nom de la CIC, qui devient la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), jusqu'à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), toujours en activité aujourd'hui.

Ce mouvement aura façonné les relations de travail. C'est en 1940 que les premières conventions collectives sont signées entre les commissions scolaires



OMER BEAUDOIN / CENTRE D'ARCHIVES DE QUÉBEC / OFFICE DU FILM DU QUÉBEC
Institutrice corrigeant les travaux des enfants dans une école de rang de Saint-Henri-de-Lévis, en 1952.

et les syndicats d'enseignants. Puis, en 1967, le gouvernement change la donne par la loi 25, qui oblige dorénavant les syndicats à négocier pour l'ensemble du corps enseignant québécois.

Changements lents

Le réseau de l'éducation n'a pas été totalement immobile pendant les premières décennies du XX^e siècle. Des lois seront adoptées pour la mise en place entre autres de l'Université de Montréal (1919, jusque-là appelée Université Laval de Montréal), de l'École des hautes études commerciales (1907), du collège Sir-George-Williams devenu université (1948, l'ancêtre de l'Université Concordia) et l'Université de Sherbrooke (1954).

Se multiplieront aussi des écoles techniques et des instituts spécialisés pour former une main-d'œuvre dans les métiers liés notamment à l'agriculture (École de laiterie et Écoles ména-

gères, par exemple), aux mines ou aux textiles. Mais les jeunes sont souvent mal préparés par le réseau scolaire.

Il faudra attendre 1943 pour que le gouvernement libéral d'Adélard Godbout réussisse à traverser les débats acrimonieux avec le clergé et adopte une loi sur la fréquentation scolaire obligatoire. Dorénavant, les enfants doivent aller à l'école de l'âge de 6 ans jusqu'à 14 ans ou jusqu'à l'achèvement de la 7^e année. Les parents risquent même de se voir imposer des amendes s'ils retiennent leurs enfants de l'école. La gratuité scolaire est également instituée.

L'après-guerre et le baby-boom qui s'ensuit feront pression pour une éducation plus en phase avec les nouvelles valeurs sociales: s'instruire n'est plus un passage pour embrasser la vie religieuse. La population rêve d'occuper des fonctions lucratives.

Maurice Duplessis, un allié de l'Église, résistera au changement. Son gouvernement fera toutefois quelques pas législatifs, dont l'adoption en 1945 de la Loi établissant le salaire minimum des enseignants. Leur salaire atteint alors 600 \$. Mais,

vingt ans auparavant, les enseignants de l'Ontario gagnaient déjà 700 \$ par année, et ceux de l'Ouest canadien, 1000 \$.

Toujours en 1945, l'Assemblée législative du Québec adopte la Loi d'aide à l'apprentissage, prévoyant l'ouverture de centres d'apprentissage ainsi que de centres de réadaptation pour les infirmes, les accidentés du travail et les blessés de guerre.

En 1956, le département de l'Instruction publique procède à une refonte importante du cours primaire complémentaire et du cours supérieur. Le cours secondaire public, qui s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 16 ans, est créé.

Révolution tranquille

Lorsque le Québec entre dans les années 1960, le mouvement de réforme prend son envol. Le gouvernement libéral de Jean Lesage adopte plusieurs mesures. La fréquentation scolaire est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et les manuels scolaires sont gratuits à compter de 1961. En mars 1961, moins de huit mois après son accession au pouvoir, il crée la Commission royale d'enquête sur l'enseignement

dans la province de Québec, connue sous le nom de commission Parent, du nom de son président, M^{re} Alphonse-Marie Parent.

En mai de la même année, pas moins de huit projets de loi portant sur l'éducation sont déposés. La modernisation du système d'éducation québécois est amorcée. Suivront la création de 35 commissions scolaires pour encadrer le réseau scolaire ainsi que le plan de réforme du cours primaire.

Puis, en 1963, les premières recommandations de la commission Parent sont déposées. Rapidement, le gouvernement Lesage propose le projet de loi 60, prévoyant la création du ministère de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'éducation. Mais les protestations fusent et Jean Lesage freine. Il revient toutefois à la charge et, neuf mois plus tard, en mars 1964, le Québec hérite d'un ministère et d'un premier ministre de l'Éducation, Paul-Gérin Lajoie.

Lors du dépôt du projet de loi, *Le Devoir* expliquait que «le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse sera un personnage impressionnant, si l'on considère que, dans tous les textes de loi existants, toutes les proclamations, les arrêtés en conseil, les contrats et les documents, les expressions "ministre de la Jeunesse", "surintendant de l'Instruction publique", "conseil de l'Instruction publique" et "comité protestant du Conseil de l'Instruction publique" désigneront dorénavant le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse».

L'Église n'étant jamais bien loin, même si son influence était alors en déclin, le préambule des lois issues du rapport Parent affirme le droit de l'école privée à un financement public. En 1968, le gouvernement adopte la Loi sur l'enseignement privé pour encadrer ce secteur.

L'État souhaitait alors, dans la foulée du travail de réflexion du rapport Parent, une collaboration entre les commissions scolaires et les établissements privés. Mais c'est plutôt une vive concurrence qui s'installe et qui ne se dément toujours pas aujourd'hui.

En 1967, la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel est adoptée. Un an plus tard, c'est au tour du réseau des Universités du Québec de voir le jour.

En 1969, une violente manifestation à Saint-Léonard sur la question de l'intégration scolaire aboutira à la loi 63 consacrant le principe de la liberté de choix dans le domaine de la langue d'enseignement.

Réforme constante

La décennie 1960 fut particulièrement prolifique au plan législatif pour donner l'élan nécessaire au rattrapage en éducation au Québec. Les années suivantes poursuivront les changements. En 1979, le Livre orange sur l'école québécoise marque un autre tournant en mettant de l'avant le projet éducatif de l'école et son ouverture aux parents dans la gouvernance des écoles.

Puis, en 1988, le gouvernement du Québec adopte la Loi sur l'Instruction publique régissant localement l'organisation des écoles et les commissions scolaires.

Sous l'impulsion du gouvernement du Parti québécois, on lance en 1995 les états généraux sur l'éducation qui enclencheront un processus de réforme de fond en comble du système scolaire. Parmi les recommandations des travaux effectués, on retrouve notamment la déconfessionnalisation du système scolaire, des investissements dans la petite enfance et la réduction du nombre de commissions scolaires. Le gouvernement implantera cette réforme entre 1999 et 2006.

L'un des moments forts fut l'abrogation de l'article 93 de la Constitution canadienne, ce qui a permis la création de commissions scolaires linguistiques plutôt que religieuses. Fort de cette décision, le gouvernement du Québec adoptera en 2000 la Loi 118 sur le statut non-confessionnel des écoles québécoises. Dans cet élan et malgré de nombreuses protestations, les cours d'enseignement religieux sont abolis et, depuis 2008, les enfants doivent suivre le cours Éthique et culture religieuse.

Le Devoir

La solidarité enseignante
en mouvement
Semer

LE SIÈCLE DU DEVOIR
ÉDUCATION

CE CABIER SPÉCIAL
EST PUBLIÉ PAR LE DEVOIR

Responsables JOSÉE BOILEAU
ET NORMAND THÉRIAULT

ntheriault@ledevoir.ca

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9.

Tél.: (514) 985-3333 redaction@ledevoir.com

FAIS CE QUE DOIS



Une meilleure école,
une meilleure société;
Là devrait
être l'objectif!

Téléphone : 450-978-1513
www.sreglonlaval.ca

À la défense
des droits et des intérêts
des enseignantes
et des enseignants
depuis 1919.



Alliance des professeures
et professeurs de Montréal

fneeq CSN
Fédération nationale
des enseignantes et
des enseignants
du Québec

www.fneeq.qc.ca

ÉDUCATION

1920 Bourses d'étude en Europe • 1930 Commission scolaire juive • 1939 Fédération catholique des instituteurs ruraux • 1943 Fréquentation scolaire obligatoire • 1945 Salaire minimum pour les enseignants • 1949 Grève à Montréal • 1960 Commission des universités • 1961 Commission royale d'enquête sur l'enseignement • 1962 Commissions scolaires régionales • 1964 Ministère de l'Éducation • 1967 Cégeps • 1968 Réseau des Universités du Québec • 1972 Emprisonnement des chefs syndicaux • 1980 Grève générale déclenchée par la CEQ • 1992 Loi sur l'enseignement privé

Laure Gaudreault

Celle par qui la syndicalisation arrive

Une poignée d'institutrices se réunissent à La Malbaie le 2 novembre 1936 et fondent l'Association des institutrices rurales de la province de Québec

L'époque de l'école de rang avec son charme pittoresque fait partie du «bon vieux temps» que Laure Gaudreault s'est évertuée à combattre toute sa vie. À l'origine du premier regroupement d'institutrices rurales en 1936, cette femme posera les premières pierres du syndicalisme enseignant au Québec, qui mèneront à la création de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), devenue la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

KATHLEEN LÉVESQUE

Laure Gaudreault a elle-même été confrontée aux rudes conditions de vie d'une institutrice isolée dans une de ces écoles surpeuplées, où le salaire annuel de 125 \$ devait servir aussi à payer le bois de chauffage et les manuels scolaires. «Ce n'était pas le bon vieux temps, on s'est arraché le cœur à le changer», lancera des décennies plus tard Laure Gaudreault, qui démontrera une détermination sans faille pour défendre les «maîtresses d'école» et améliorer l'enseignement.

En 1906, âgée de 16 ans et armée d'un diplôme de l'École normale Laval de Québec, elle enseigne d'abord à l'école de rang numéro 1 de la paroisse des Eboulements, dans Charlevoix. Par la suite, elle quitte sa région natale en 1920 afin d'améliorer ses conditions de travail.

Mais, lassée de la situation ardue qui est la sienne, Laure Gaudreault décide de travailler comme journaliste. C'est au *Progrès du Saguenay* qu'elle verra l'ampleur du problème auquel sont confrontées les institutrices, en répondant au courrier des lecteurs. La mèche de la combattante venait d'être allumée. Elle profite de la tribune qu'elle a pour participer à une prise de conscience collective et dénoncer les conditions de travail difficiles des jeunes institutrices.

Après dix années de journalisme, Laure Gaudreault retourne à l'enseignement et constate que rien n'a évolué. Elle s'attelle alors à convaincre ses collègues de la nécessité de se serrer les coudes.

Appel à la solidarité

En 1936, elle lance un appel à la solidarité. Une poignée

d'institutrices se réunissent à La Malbaie le 2 novembre et fondent l'Association des institutrices rurales de la province de Québec. Dans les mois qui suivent, Laure Gaudreault fait une tournée du Québec et 13 associations régionales regroupant plus de 600 institutrices se mettent en place.

L'année suivante, l'association tient un premier congrès avec quelque 300 déléguées. La Fédération des institutrices rurales de la province de Québec voit le jour, avec Laure Gaudreault à sa tête. Elle devient alors la première syndicaliste laïque rémunérée au Québec, avec un salaire de 450 \$ par année.

Mais la tâche qui l'attend n'est pas facile, d'autant qu'elle doit faire face au gouvernement de Maurice Duplessis. «Lorsque les négociations étaient plus ardues et que Duplessis frappait d'un poing sur la table, moi, je frappais des deux!», a raconté par la suite Mme Gaudreault, comme le rapporte l'historien Serge Gauthier.

Grâce au travail acharné de la syndicaliste, la fédération obtient notamment, en 1945, un salaire minimum annuel de 600 \$ pour les enseignants. En 1959, ce salaire bondit à 1500 \$. Lorsqu'elle prend sa retraite



SOURCE AREQ

Grâce au travail acharné de Laure Gaudreault, la Fédération des institutrices rurales de la province de Québec obtient en 1945 un salaire minimum annuel de 600 \$ pour les enseignants.

de l'action syndicale, Laure Gaudreault travaille pour la cause des enseignants retraités et fonde en 1961 une asso-

ciation pour défendre leurs droits. Elle militera jusqu'en 1974, quelques mois avant de décéder à l'âge de 85 ans, lais-

sant derrière elle une organisation syndicale solide.

Le Devoir



LE DEVOIR

Rigueur
Connaissances
Sens critique

Depuis 100 ans,
Le Devoir fait école.

La FAE salue cette **contribution**
exceptionnelle à la société québécoise.

L'éducation, on y travaille tous les jours.



FÉDÉRATION
AUTONOME DE
L'ENSEIGNEMENT

www.lafae.qc.ca

LE QUÉBEC SE CONSTRUIT

1937 Amendement à la Loi des bourses d'Europe • 1945 Loi d'aide à l'apprentissage • 1973 Grève des étudiants de l'Université du Québec à Montréal • 1986 Gel des droits de scolarité au Québec • 1989 Augmentation des droits de scolarité à l'université • 1998 Fondation des Bourses du millénaire • 2004 Manifestation étudiante devant l'Assemblée nationale à Québec • 2008 Rapport Montmarquette sur la tarification des services publics • 2009 Les recteurs prônent une majoration des droits d'inscription

Dernière province à adopter une loi sur l'instruction obligatoire

L'école primaire fut longtemps un luxe au Québec

Un premier collège classique pour filles est créé en 1907

LISA-MARIE GERVAIS

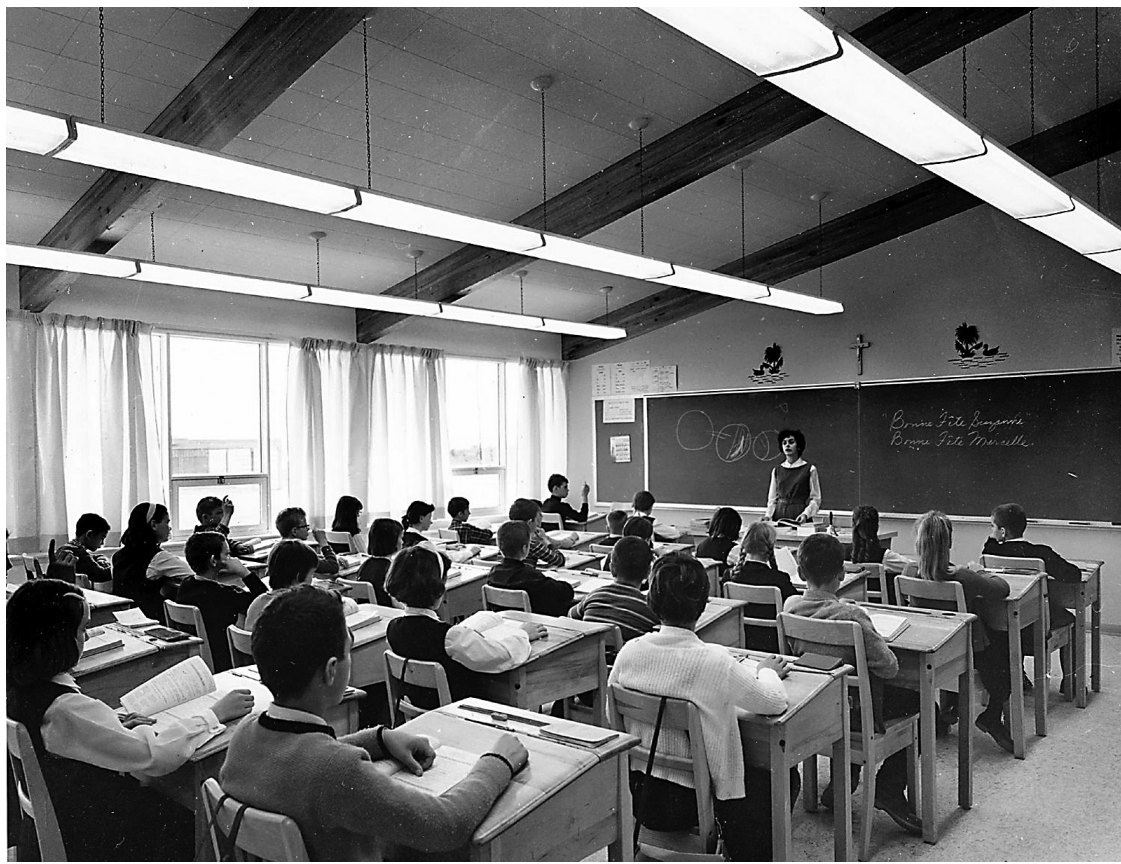
Charlemagne aura peut-être un jour eu cette idée folle, mais qui oserait aujourd'hui critiquer le bien-fondé de l'école? Certes, il se trouvera toujours des élèves qui, rebûtes par l'idée de se retrouver entre quatre murs, grommeleront en s'y rendant tous les matins. C'est qu'ils ignorent encore toutes les luttes qui ont été menées pour que les portes du savoir leur soient grandes ouvertes.

Difficile, en effet, de croire qu'il fut une époque où l'école — même primaire — était un luxe. Au tout début du XX^e siècle, dans un Québec extrêmement pieux et rural, elle est élitiste et contrôlée par le clergé. L'enseignement supérieur, dans les quelques collèges (7^e à 11^e année), d'autres offrant le cours classique (jusqu'au bac ès arts), et plus tard dans l'une des trois universités existantes, est réservé aux enfants de médecin, d'avocat, de notaire...

À l'époque, les parents des élèves doivent payer une rétribution mensuelle à la commission scolaire et assumer le coût des manuels, qui est plutôt élevé. En 1910, les dépenses scolaires d'une famille de cinq enfants représentent près de deux semaines de salaire. Et, signe que l'instruction n'était pas valorisée, la rémunération annuelle d'une institutrice ne dépassait pas les 150 \$.

Ainsi, les familles, qui sont très nombreuses, n'ont pas les moyens d'envoyer leurs rejetons se faire instruire. Pire, elles n'en voient pas l'utilité. «Dans le temps, on était retiré de l'école pour travailler et donner notre paye à nos parents. C'était ça, la norme, dans les familles pauvres», m'a raconté ma grand-mère maternelle, qui a fréquenté l'école jusqu'à la 5^e année du primaire durant les années 30.

Avant la commission Parent — vaste enquête tenue de 1960 à 1966 qui a restructuré tout le système d'éducation au Québec et soutenu la création du ministère de l'Éducation — l'accès à l'école était aléatoire, résume Félix Bouvier, professeur au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières. «Les gens qui voulaient vraiment s'instruire y arrivaient. Mais ils avaient de l'aide d'un oncle ou du curé qui finançait leurs études, de façon un peu secrète. Le système



Une salle de cours primaire à l'école élémentaire Vanier, à Chicoutimi, en décembre 1964

n'était pas égalitaire», explique-t-il.

L'enseignement professionnel public s'organise parallèlement aux niveaux secondaire, collégial et supérieur, mais il est réservé presque exclusivement aux garçons.

Contre l'orthodoxie de l'Église qui cherche à protéger le Québec de certaines idées «pernicieuses», des hommes politiques et des groupes tels que la Ligue de l'enseignement, le Congrès ouvrier et le Congrès du travail réclament une école «gratuite et obligatoire». Même *Le Devoir* mettra son grain de sel dans le débat en publiant une série d'articles sur l'importance de «l'école pour tous». Ce projet de société verra finalement le jour en 1943, alors que le Québec est la dernière province canadienne à adopter une loi sur l'instruction obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 14 ans, qui devra être gratuite.

Duplessis et les femmes

Au fil de l'industrialisation, le besoin de scolariser les masses s'est fait sentir. Endettées, les écoles publiques de certaines commissions scolaires commen-

cent, elles aussi, à enseigner le latin. Dans les régions, les sections classiques éclosent. L'éducation au niveau secondaire n'est plus l'apanage du sacerdoce. En 1951, le rapport de la commission Massey recommande notamment l'octroi d'une aide fédérale aux universités et un système étendu de bourses d'étude et de recherche. Maurice Duplessis, entêté, s'y opposera fermement jusqu'à sa mort: il n'y aurait pas d'ingérence du fédéral dans l'éducation! Et toute mesure facilitant l'accès au savoir aurait affaibli l'Église et détourné l'attention des jeunes filles.

Jusqu'à-là, celles-ci avaient d'ailleurs été bien mal servies par l'école, dirigée par des congrégations religieuses. Au début du siècle, des pensionnats sont fréquentés non pas par la majorité, mais par une poignée de jeunes filles de la classe moyenne ou supérieure, tandis que d'autres vont en classe dans des écoles publiques mixtes. Exception de taille: une école de métiers féminins accueille les jeunes filles à Montréal et un collège classique est créé pour elles en 1907.

Les écoles ménagères, pour les rares filles qui atteignent les niveaux «complémentaire» et

«supérieur», et les instituts familiaux, appelés «écoles de bonheur», s'ajoutent au portrait. Enfin, il faudra attendre 1903 pour voir une première Québécoise franchir le seuil de l'Université Laval et 20 ans de plus pour qu'elle soit imitée par d'autres.

Les limites de la gratuité

Au début des années 50, la province, qui conclut une entente pour percevoir un impôt sur le revenu, se lance dans une vaste entreprise d'évaluation des besoins des Québécois. La commission Tremblay, qui devait se pencher sur les problèmes constitutionnels, dut se préoccuper d'instruction. Parmi les 240 mémoires reçus, 140 abordent les problèmes d'éducation que connaît le Québec. La table était mise pour la commission Parent.

Le débat s'engage alors. Les uns croient que l'enseignement doit être gratuit jusqu'à l'âge de 16 ans et ensuite soutenu grâce à des prêts et bourses. D'autres croient que, au niveau postsecondaire, la facture doit revenir à l'étudiant qui, après tout, accède à un savoir supérieur qui lui bénéficiera en premier lieu.

Enfin, certains souhaitent l'entière gratuité, tout en faisant «payer intellectuellement» l'étudiant par de rigoureux examens d'entrée à l'université.

«Rendons l'admission plus difficile, ne lui faisons pas faire la vaisselle», avait déclaré Pierre Dansereau, à l'époque doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal. Une revendication semble néanmoins faire l'objet d'un consensus: le fédéral doit payer sa part dans l'enseignement supérieur.

Aide financière et autochtones

De plus en plus nombreux, les étudiants se préoccupent de leur avenir. Le 6 mars 1958, quelque 20 000 d'entre eux organisent une grève d'un jour devant l'Assemblée législative, à laquelle participe Francine Laurendeau, fille d'André Laurendeau, politicien et journaliste du *Devoir*. Le but de la grève: rendre plus accessible l'enseignement universitaire.

Alors que les premières bourses versées à des universitaires québécois sont octroyées en 1940 — 60 étudiants reçoivent alors 150 \$ chacun! — il faudra attendre 1966 avant que ne soit adoptée la première loi québécoise portant sur l'aide financière aux études. Quelque 50 000 étudiants s'en prévalent. Ensemble, ils empruntent 26 millions aux banques.

Les autochtones peuvent aussi bénéficier d'une aide financière pour effectuer des études postsecondaires. Les Métis et les Indiens ne reçoivent, quant à eux, aucune aide spéciale, tandis que l'éducation des Cris est prise en charge financièrement par la commission scolaire qu'ils ont eux-même créée.

L'histoire de l'intégration des autochtones dans le réseau de l'éducation est d'ailleurs bien peu glorieuse pour le Québec et le Canada. Au début du XX^e siècle, les modifications apportées à la Loi sur les Indiens ont enlevé la responsabilité juridique des parents envers leurs enfants. Avec la réforme de cette loi en 1951, le gouvernement fédéral a obligé ces derniers à fréquenter les pensionnats amérindiens qu'il avait mis en place. L'usage de leur langue y était interdit. Aujourd'hui, malgré de grands progrès, près de la moitié des autochtones ne

détiennent pas un diplôme d'études secondaires.

Grèves et droits de scolarité

C'est aussi la décennie qui verra naître les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), en même temps qu'elle sera secouée par plusieurs grèves étudiantes. Ces mouvements de protestation ont tout à voir avec le financement des universités et les droits de scolarité. En 1989, l'ancien directeur du *Devoir*, Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à l'époque, doublera en deux ans le montant des droits de scolarité, les faisant passer de 540 \$ — montant qui était le même depuis 20 ans — à environ 1200 \$. Résultat? Au début des années 90, les étudiants québécois sont deux fois plus nombreux à faire faillite.

Après un calme relatif, une autre tempête viendra balayer le réseau de l'éducation au Québec, celle des «Bourses du millénaire».

En 1998, le gouvernement libéral de Jean Chrétien fait adopter le projet de loi C-36, qui permet de distribuer des bourses aux étudiants de toutes les provinces, ce qui ranime le spectre de l'ingérence du fédéral dans un champ de compétence provinciale. Loin de s'éteindre, le mouvement étudiant de protestation sera ravivé en 2004. En réponse aux coupes de 103 millions effectuées dans le Programme d'aide financière, des manifestations étudiantes finissent en une grève générale illimitée en 2005.

Si le Québec a réalisé l'impossible en rejoignant le peloton des pays les plus scolarisés en l'espace de 50 ans, il lui reste pourtant du chemin à faire. Car, fait inquiétant, l'éducation ne semble plus être plus une priorité à l'aube du nouveau millénaire. En 1966, au moment où se terminait le vaste chantier de la commission Parent, 41 % des Québécois souhaitaient que le gouvernement concentre ses efforts pour rendre l'instruction accessible à tous. Mais, en 2002, un sondage fait par Ad hoc recherche a révélé que la priorité accordée à l'éducation n'était souhaitée que par... 5 % de la population.

Le Devoir



Paul Gérin-Lajoie

La grande réforme, c'est lui !

PAUL CAUCHON

Si il est un homme qui symbolise bien la Révolution tranquille, c'est bien Paul Gérin-Lajoie. Premier titulaire du poste de ministre de l'Éducation, il a mené à bout une des plus importantes réformes que le Québec a connues.

Né en 1920 à Montréal, Paul Gérin-Lajoie a étudié à l'Université de Montréal et à l'Université d'Oxford, où il a reçu son doctorat en droit. Admis au Barreau du Québec en 1943, il décide de se lancer en politique en 1956. Après deux tentatives ratées pour se faire élire comme député libéral et après avoir tenté de devenir le chef du parti en 1958, il est finalement élu dans Vau-

dreuil-Soulanges aux élections de 1960. Il sera réélu en 1962 et 1966.

En juillet 1960, dans le nouveau gouvernement de Jean Lesage, c'est un des hommes forts: il est nommé vice-premier ministre, ministre de la Jeunesse et responsable du département de l'Instruction publique. Il prend donc le leadership de la grande réforme qui s'amorce, alors que dès 1961 le gouvernement met sur pied la commission Parent et adopte la «Grande Charte de l'éducation», qui instaure une flopée de nouvelles mesures.



Paul Gérin-Lajoie

Une tournée pour convaincre

Lorsque la commission Parent dépose en 1963 le premier volume de son rapport proposant la création d'un ministère de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie entreprend une tournée populaire de deux mois et demi à travers le Québec pour convaincre la population de l'importance de cette réforme.

Devenu ministre de l'Éducation en 1964, il poursuit sans relâche son travail, autorisant, entre autres, la création des polyvalentes et celle des cégeps.

Il effectue une autre tournée du Québec pour mettre en place l'Opération 55,

qui vise à regrouper les 1500 commissions scolaires en 55 commissions régionales.

Paul Gérin-Lajoie est également l'instigateur des premiers accords de coopération en matière d'éducation et de formation entre le Québec et la France.

Relégué aux banquettes de l'opposition après 1966, ce bâtisseur quitte l'Assemblée nationale en 1969. Il fut président de l'Agence canadienne de développement international de 1970 à 1977 et il a créé en 1977 la fondation Paul-Gérin-Lajoie, qui contribue à l'éducation des enfants dans les pays les plus pauvres.

Le Devoir



Association québécoise des professeurs de français

L'AQPF est une association engagée sur les plans pédagogique, social et politique dans la défense et la promotion de la langue française au Québec ainsi que dans la promotion de la culture québécoise et de la francophonie.

Depuis plus de 40 ans, elle permet le regroupement de plus de 800 intervenants dans l'enseignement du français, du primaire à l'université, dans l'intention de contribuer au progrès de l'enseignement du français par la réflexion, la recherche, la diffusion de l'information, les échanges et diverses activités de perfectionnement.

ÉDUCATION

1905 Henri Bourassa au Monument-National • 1912 Opposition à l'anglais comme seule langue usuelle en Ontario • 1916 Légimité constitutionnelle du règlement ontarien 1969 Manifestation à Saint-Léonard: l'intégration des enfants d'immigrants. Liberté de choix dans le domaine de la langue d'enseignement • 1982 Alliance Québec. Inconstitutionnalité de la «clause Québec» de la loi 101 • 1993 Affichage en anglais autorisé • 2001 Commission Larose sur la situation et l'avenir du français au Québec

«La langue fait toujours parler d'elle»

Langue et religion fonderont longtemps l'identité québécoise

Le Devoir sera «le lieu par excellence pour tenir le flambeau de la question linguistique»

Le Devoir et les débats autour de la langue française avancent en cordée depuis 1910, avec des points d'orgue dans les années 1960 et 1970: le frère Untel dénonce dans ses pages «le parler et le penser joyal» de ses élèves, tandis que les éditoriaux éclairent les choix faits ou à faire pour protéger la distinction linguistique du Québec.

STÉPHANE BAILLARGEON

Le 10 septembre 1910, quelques mois après la fondation du Devoir, son directeur, Henri Bourassa, prononce un discours en l'église Notre-Dame de Montréal à l'occasion du Congrès eucharistique international, qui va se terminer le lendemain. Il donne la réplique au cardinal Francis Bourne, archevêque de Westminster, venu défendre son idée de faire de l'anglais la langue officielle du culte catholique.

«Chez trois millions de catholiques, descendants des premiers apôtres de la chrétienté, en Amérique, la meilleure sauvegarde de la foi, c'est la conservation de l'idiome dans lequel, pendant trois cents ans, ils ont adoré le Christ», dit le nationaliste. Il tiendra à peu près le même discours lors du premier Congrès de la langue française au Canada en 1912, organisé pour souligner l'importance des services d'enseignement en français, sans pour autant négliger le commerce ou la vie publique. «Si nous laissons dépérir la langue, faute de l'alimenter à sa véritable source, elle disparaîtra; et si la langue périt, l'âme nationale périra; et si l'âme nationale périt, la foi périra également», clame-t-il, en concentrant au pur suc son idéologie.

«Dès sa fondation, Le Devoir apparaît comme le lieu par excellence pour tenir le flambeau de la question linguistique», commente Karine Cellard en entrevue écrite. Professeure au cégep de l'Outaouais, elle vient de codiriger le premier tome de *La Langue au quotidien* (Nota Bene), qui réunit une vaste sélection de textes sur «les intellectuels et le français dans la presse québécoise», comme l'annonce le sous-titre.

«À ses débuts, le journal nationaliste d'Henri Bourassa paraît en effet tout désigné pour donner une voix à ceux qui s'indignent contre l'injustice du Règlement XVII (1912), qui privait les francophones de l'Ontario de leurs écoles séparées, ou alors contre les velléités d'anglicisation de certains membres britanniques et irlandais du haut clergé catholique, qui espéraient ainsi favoriser la propagation du catholicisme en Amérique du Nord. C'est cette position que défend l'archevêque de Westminster et à laquelle répliquera Bourassa dans son fameux discours à la cathédrale Notre-Dame.»

Deux mamelles

La langue et la religion demeurent les deux gavantes mamelles de l'identité canadienne-française depuis la Conquête. Il n'y a pourtant rien de naturel dans cette réalité trempée dans la résistance et la survivance. Les Irlandais, tout aussi jaloux de leur société distincte et encore plus en tension avec le conquérant britannique, ont pourtant adopté sa langue. Henri Bourassa y fait d'ailleurs référence dans son fameux discours de 1910. «À ceux d'entre vous qui disent: "L'Irlandais a abandonné sa langue, c'est un renégat national, et il veut s'en venger en nous enlevant la nôtre", je réponds: "Non". Si nous avons passé par les épreuves que l'Irlandais a subies, il y a longtemps peut-être que nous aurions perdu notre langue.»

Il faudra toutefois attendre la

fin de l'ère duplessiste pour que les Canadiens français commencent à se préoccuper de la langue d'enseignement, jusqu'à en faire un sujet principal. Les premiers réveils se produisent autour de la prise de conscience de l'attrait imparable de l'école anglaise pour les néo-Canadiens, y compris dans la province. Là encore, *Le Devoir* accompagne le mouvement.

«À partir des années 1950, le ton et la perspective changent, devenant beaucoup plus sombres et pragmatiques, commente alors la professeure Cellard. Dans des numéros spéciaux publiés dans *Le Devoir* ou dans *La Presse*, des journalistes, historiens ou économistes abordent l'état de la langue au Québec en relation étroite avec le statut social des francophones, l'impotence sociale et économique de ceux-ci expliquant la dégradation de celle-ci.

«Avec des journalistes comme Jean-Marc Léger ou André Laurendeau, qui illustre dans des saynètes restées saisissantes les tensions opposant à l'époque les anglo-Montréalais et franco-Montréalais, on constate que la conception de la langue s'est profondément modifiée. Elle n'est plus, comme l'avait auparavant conçue l'élite clérico-nationaliste, un précieux monument à conserver, où serait déposée, comme un sédi-



ARCHIVES LE DEVOIR
Jean-Marc Léger, ancien journaliste du Devoir

ment, l'âme du passé de la nation, mais plutôt le miroir douloureusement présent d'une collectivité blessée, le document le plus révélateur de la fragilité de sa culture. On imagine aisément que de tels constats puissent porter à l'action: nous sommes à la veille de la Révolution tranquille.»

La spécialiste rappelle que les spectateurs engagés du journal vont passer «de la parole aux "actes" pour s'engager dans les offices et organismes nouvellement mis sur pied par les gouvernements». Elle cite Jean-Marc Léger, devenu en 1962 le premier directeur d'un

Office de la langue française dont il réclamait depuis longtemps la création, et André Laurendeau, qui codirigera la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton, 1963-1971). Elle évoque évidemment l'épisode des *Insolences du frère Untel* et les débats sur le joyal.

Une éminence grise

Le débat se transporte ensuite dans la rue et sur la scène politique. La langue, celle de l'affichage et encore plus celle de l'enseignement, va cristalliser les passions pendant deux ou trois décennies, avec quelques points d'orgue bien connus, dont la crise scolaire de Saint-Léonard (1968), la lutte autour de «McGill français», les législations linguistiques, dont les lois 63, 22 (1974) et 101 (1977).

«Une traversée du Devoir de ces années-là permet d'y voir plus clair grâce aux analyses clairvoyantes et nuancées de Claude Ryan, dont l'opinion exerce alors une influence si considérable sur la classe politique qu'on le considérait parfois comme l'éminence grise du gouvernement Bourassa», commente Mme Cellard.

Le Canada français s'est rétréci au Québec, la religion des anciens Canadiens ne compte à

peu près plus sur le plan sociopolitique. Par contre, une certaine obsession linguistique demeure, comme vient encore de le montrer le débat autour des écoles passerelles permettant de court-circuiter les dispositions de la loi 101 sur la langue d'enseignement.

«D'où vient-il que les débats linguistiques ultérieurs, qui continuent certes à défrayer la manchette des quotidiens, suscitent néanmoins une certaine lassitude depuis les années 1980?, demande la professeure Cellard. Sans dévaluer l'importance de fins analystes comme Lise Bissonnette, on conviendra que la nature même des combats récents est plus rébarbative. Qu'il s'agisse de la question de la langue d'affichage ou de celle du libre choix de la langue d'enseignement, comme on le voit en ce moment même avec les écoles passerelles, le débat se joue le plus souvent sur le terrain strictement juridique, avec tout ce que cela entraîne de jargon et de procédure. La langue fait toujours parler d'elle, mais, une fois qu'elle est prise en charge par l'État et la justice, les débats qu'elle suscite semblent, sans doute à tort, plus secondaires, puisque moins directement en prise sur une réflexion identitaire ou existentielle.»

Le Devoir




VISEZ LE SOMMET

100 ANS D'ÉCRITS POUR LE DEVOIR... PLUS DE 137 ANS DE GÉNIE POUR POLY!

- 36 000 diplômés issus de la toute première école d'ingénierie francophone implantée en Amérique;
- Polytechnique Montréal a formé 27 % des effectifs actuels de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);
- dotée d'infrastructures de pointe, elle est aujourd'hui l'un des pôles du savoir scientifique et technologique les plus vivants en Amérique du Nord. En tête des écoles et des facultés de génie canadiennes, elle réalise le 2^e plus grand volume de recherche en génie en partenariat avec l'industrie.

MERCI AU DEVOIR POUR L'IMPORTANCE ACCORDÉE AUX QUESTIONS D'ÉDUCATION. LONGUE VIE!

 ÉCOLE
POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

Le génie en première classe

www.polymtl.ca
 www.facebook.com/polymtl
 www.twitter.com/polymtl

GUÉRIN
www.guerin-editeur.qc.ca

514.842.3481

Michel David

DICTIONNAIRE
DES
expressions

FRANÇAISES et
QUÉBÉCOISES

Guérin

DICTIONNAIRE
DES
expressions
FRANÇAISES
et
QUÉBÉCOISES

Michel David†

La maîtrise de la langue française passe obligatoirement par la compréhension et l'utilisation de ses expressions les plus courantes.

Le but de cet ouvrage est surtout d'offrir à ceux et celles qui éprouvent des difficultés de décodage le sens d'un grand nombre d'expressions françaises et québécoises.

624 pages • Code 71220
18,95 \$

Le GRAND
Dictionnaire
des
COOCCURRENCES

Beauchesne et filles

Guérin

Le GRAND
Dictionnaire
des
COOCCURRENCES
Beauchesne†
et filles

BEST-SELLER

Publication révisée, augmentée et mise à jour, elle comporte 5000 entrées, soit 800 de plus que le Dictionnaire des cooccurrences.

800 pages • Code 71022
55 \$

LE QUÉBEC SE CONSTRUIT

1905 Henri Bourassa et les droits des catholiques francophones dans l'Ouest • 1916 Lettre encyclique *Commissio divinitus* du pape Benoît XV • 1961 Fondation du Mouvement laïque • 1965 L'Église ne s'opposera pas aux écoles neutres • 1988 Débat sur le caractère confessionnel des commissions scolaires du Québec • 1997 Création de commissions scolaires linguistiques • 1998 La CSDM remplacera la CECM, qui existait depuis 150 ans • 1999 Rapport Proulx sur le statut des écoles québécoises • 2000 Loi 118 sur le statut non confessionnel des écoles québécoises

De la confessionnalité à la laïcité scolaire

Il est un débat séculaire qui dure et perdure...

Le «projet éducatif chrétien» deviendra de plus en plus illusoire

Religion et éducation ont été inséparables au Québec durant tout le XX^e siècle, en matière de structure, de financement, de contenu, de contrôle. Toute remise en question de ce quasi-monopole a été l'objet de grandes batailles qui ne sont même pas encore terminées. Retour sur un siècle de débats.

JEAN-PIERRE PROULX

Lorsqu'en 1910 naît *Le Devoir*, l'épiscopat catholique règne en maître depuis déjà 35 ans sur l'ensemble du système scolaire québécois. Il détermine les programmes des écoles publiques et des écoles normales. Il contrôle les deux universités francophones — l'Université Laval de Québec et sa succursale montréalaise — et les collèges classiques. Des milliers de religieux œuvrent en éducation. De leur côté, les protestants gèrent leurs écoles en parfaite autonomie.

Le régime connaît pourtant une première perturbation au début du XX^e siècle en raison d'une forte immigration juive. L'école catholique ne convient pas à cette communauté et elle n'y est d'ailleurs pas la bienvenue. Aussi, Québec décrète en 1903 que «les personnes professant la religion juive sont traitées, pour les fins scolaires, de la même manière que les protestants!»

La question demeure toutefois mal résolue. Avec le tiers des effectifs de l'école protestante, la communauté juive montréalaise veut avoir voix au chapitre. Mais le Conseil privé de Londres décrète en 1928 que, à Montréal et Québec, seuls les catholiques et les protestants peuvent être commissaires. La lutte se poursuit sur le terrain politique. Elle aboutit, dans les années 1930, à la création d'une commission scolaire juive. Ce pluralisme naissant est étouffé par l'épiscopat, qui craint que les «neutres» réclament à leur tour leur commission scolaire. La commission scolaire juive n'administrera jamais d'écoles. Elle confiera ses enfants aux protestants.

Au milieu des années 50, le régime connaît ses premières remises en question. En 1958, la Société Saint-Jean-Baptiste tient ses assises. On y débat explicitement de la création d'un ministère de l'Instruction publique. Le cardinal Léger déclare à la clôture: «Mon expérience récente ou lointaine m'a convaincu que nous devons respecter les cadres généraux de notre système.»

Qu'importe. En 1963, la commission Parent recommande la création d'un ministère de l'Éducation. L'épiscopat se range, mais négocie des aménagements qui l'assurent du contrôle sur les écoles en matière religieuse. La loi 60 prévoit en particulier la création d'un Comité catholique renouvelé, chargé notamment de reconnaître com-



Étudiantes du collège Saint-Maurice, en 1944

me catholiques les écoles qui demandent à l'être et de faire des règlements s'y appliquant. Les protestants bénéficieront des mêmes prérogatives.

La lente arrivée de la laïcité

Entre-temps, un autre débat s'est amorcé. Le Mouvement laïque de langue française (MLLF), nouvellement créé, réclame la mise sur pied d'un réseau d'écoles, neutre celui-là. En 1966, la commission Parent fait droit à cette revendication. Satisfait, le MLLF se sabordera en 1969. Pourtant, rien ne changera avant... 2000!

Le rapport Parent propose en outre de remplacer les commissions scolaires catholiques et protestantes par des commissions scolaires unies. Celles-ci prendraient en charge toutes les écoles, françaises, anglaises, catholiques, protestantes, non confessionnelles. Cette recommandation se heurte à l'opposition ferme des protestants et des milieux catholiques conservateurs, qui tiennent aux droits et privilèges confessionnels ga-

rantis constitutionnellement en 1867. Les protestants ne veulent pas tomber sous la gouverne des francophones; les catholiques conservateurs craignent avant tout la montée de l'école «neutre».

Paradoxalement, les 32 ans qui s'écoulent depuis le rapport Parent jusqu'à 1998 sont marqués par un raffermissement des garanties juridiques accordées aux catholiques et aux protestants. Pourtant, le Québec se sécularise à grande vitesse et se diversifie de plus en plus sur les plans ethnique et religieux. Ainsi, en 1972, la loi 27 crée juridiquement des commissions scolaires «pour catholiques» et «pour protestants». Deux ans plus tard, le Comité catholique décide de reconnaître en bloc, comme «catholiques», toutes les écoles relevant des commissions scolaires «pour catholiques». Le Comité protestant fait de même.

Sur le terrain, la situation évolue lentement: l'école Notre-Dame-des-Neiges à Montréal demande au Comité

catholique, en 1978, de révoquer son statut confessionnel. La Commission des écoles catholiques de Montréal, soutenue par l'archevêque et l'Association des parents catholiques, se braque. Le Comité catholique passe outre et fait droit à la demande de l'école. Un procès s'ensuit. Le juge Jules Deschênes déclare en 1981 que toutes les écoles de Montréal ne peuvent être que constitutionnellement catholiques ou protestantes. C'est l'impasse.

Celle-ci persistera jusqu'en décembre 1997, quand l'Assemblée nationale demandera et obtiendra une modification constitutionnelle abolissant les droits et privilèges confessionnels de 1867. Du coup, l'Assemblée nationale procède en 1998 à la création des commissions scolaires linguistiques, formule dont le directeur du *Devoir*, Claude Ryan, s'était fait le promoteur dès 1969.

L'enseignement religieux

Quant à la confessionnalité des écoles, elle se voit minée de l'intérieur par la sécularisation: le «projet éducatif chrétien» que promeut le Comité catholique devient de plus en plus illusoire. De façon concomitante, de nouvelles normes juridiques changent la donne: en 1975, la Charte québécoise des droits et libertés garantit la liberté de conscience et de religion et l'égalité de tous devant la loi. En 1982, la Charte canadienne constitutionnalise ces mêmes droits. Les droits confessionnels se trouvent à nouveau menacés. Aussi, l'épiscopat catholique obtient sans peine des gouvernements successifs, autant péquistes que libéraux, l'adoption de clauses dérogatoires qui mettent ces droits à l'abri des contestations judiciaires.

Au plan politique, la situation devient cependant progressivement intenable, car, de cinq ans en cinq ans, il faut renouveler ces clauses. Aussi, en

1997, Mme Marois, alors ministre de l'Éducation, décide de soulever la question plus générale de la place de la religion à l'école. Elle crée à cette fin un groupe de travail que j'aurai l'honneur de présider.

Au printemps 1999, le groupe de travail recommande de laïciser complètement le système scolaire, tant dans ses structures supérieures qu'au niveau de l'école. Dans une perspective de «laïcité ouverte», il recommande de remplacer les enseignements confessionnels par un enseignement culturel des religions.

En 2000, au terme d'un débat en commission parlementaire, l'Assemblée nationale abolit le ministère de l'Éducation et révoque le statut confessionnel des écoles catholiques et protestantes. En matière d'enseignement religieux, toutefois, le gouvernement estime préférable de conserver le statu quo.

Mais, en 2005, le gouvernement libéral abolit les enseignements religieux confessionnels et les remplace par le nouveau cours d'éthique et culture religieuse, obligatoire pour tous. Ce cours est implanté dans toutes les écoles en septembre 2008.

Depuis, la droite religieuse, catholique et protestante, a entrepris une lutte politique et juridique pour obtenir à tout le moins que les enfants puissent être exemptés de ce cours. Au Mouvement laïque québécois, on réclame purement l'abolition de ce cours, en lequel on voit une manière pour les catholiques de conserver leur privilège! L'épiscopat catholique, lui, s'est résigné au changement, malgré la dissidence vigoureuse du cardinal Ouellet, et au grand scandale des catholiques conservateurs.

La saga n'est donc pas terminée. Elle se poursuit pour l'heure devant la Cour suprême du Canada.

Collaboration spéciale

Au-delà de la performance

Citoyennes du monde



Les portes jamais fermées, le cœur toujours ouvert, la relation maître-élève jalousement préservée: voilà le secret du Saint-Nom-de-Marie qui, génération après génération, forme celles qui demain feront une différence dans leur milieu.

Pas étonnant que les filles du Saint-Nom-de-Marie regardent l'avenir avec confiance! Elles auront les compétences de leur audace et la force intérieure pour relever le défi de leur choix.

Portes ouvertes

Dimanche 3 octobre, de 13h 30 à 16h 30

Examens d'admission

Samedi 16 et dimanche 17 octobre, de 9h à 12h



Pensionnat
SAINT-NOM-DE-MARIE

628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2C5
Téléphone: 514.735.5261 • Télécopieur: 514.735.5266 • www.psnm.qc.ca

Cours secondaire complet pour jeunes filles. Externat et service de résidence scolaire. Profils: Éducation internationale et Vie et monde. Partenaire académique de l'École supérieure de ballet contemporain. Partenaire de l'École de musique Vincent-d'Indy.



PAULINE MAROIS

La laïcité scolaire, enfin

On doit à Mme Pauline Marois, ex-ministre de l'Éducation, un exploit politique qui a marqué un moment charnière dans l'histoire de l'éducation au Québec. En 1997, elle a réussi à convaincre son gouvernement, puis toute l'Assemblée nationale, de faire sauter le «verrou constitutionnel» de 1867.

Ce verrou empêchait depuis 40 ans toute modification du régime ancestral des commissions scolaires catholiques et protestantes et leur remplacement par une formule plus conforme à l'évolution du Québec. Mme Marois ouvrait ainsi une brèche qui mènera, en 2005, à une complète laïcité scolaire.

Ce «verrou constitutionnel», c'était cet article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 qui protégeait les droits et privilèges confessionnels acquis par les catholiques et les protestants depuis 1841. Ce verrou ayant sauté, on a pu mettre en place les commissions scolaires francophones et anglophones que tous les partis appelaient de leurs vœux.

Mais Mme Marois devait d'abord convaincre ses collègues de prier Ottawa de bien vouloir concourir avec le Québec pour modifier la Constitution de 1867. Or tant les péquistes que les libéraux ne reconnaissaient pas la Constitution de 1982. Demander une telle modification, c'était donc, implicitement, reconnaître l'œuvre de Pierre Trudeau. L'Assemblée nationale réussit à s'entendre pour faire la gran-



RENÉ MATHIEU

Pauline Marois a convaincu son gouvernement, puis toute l'Assemblée nationale, de faire sauter le «verrou constitutionnel» de 1867.

de demande, sans admettre politiquement la légitimité de cette œuvre!

Mme Marois a donc ouvert une brèche, mais seulement une brèche. Dans une déclaration ministérielle, en mars 1997, Mme Marois annonçait même: «Le libre choix entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux, catholique et protestant, continuera d'être offert.» Mais elle a créé en même temps un groupe de travail «aux fins d'étudier l'ensemble de la question de la place de la religion à l'école». Huit ans plus tard, elle concourait, avec le ministre libéral Jean-Marc Fournier, à la laïcisation complète de l'enseignement public.

J.-P. P.

GUY ROCHER

« On avait le sentiment qu'on pouvait être audacieux »

MARIE-ANDÉE CHOUINARD

Intellectuel de haut calibre, pionnier des sciences sociales, l'un des auteurs du célèbre rapport Parent, le sociologue Guy Rocher a contribué de maintes manières à façonner la société québécoise telle qu'on la connaît aujourd'hui, une société qu'il a toujours souhaitée la plus juste et la plus égalitaire possible.

Guy Rocher effectue une maîtrise en sociologie à l'Université Laval, puis un doctorat à Harvard. En 1952, il retourne à Laval, mais pour y enseigner la sociologie et la psychologie sociale. Le pédagogue a formé à la sociologie des milliers d'étudiants; son ouvrage intitulé *Introduction à la sociologie générale*, publié en 1965, reste un traité de référence, non seulement ici mais un peu partout dans le monde.

Au début des années 1960, Guy Rocher passe à l'Université de Montréal — où il est toujours associé, depuis maintenant plusieurs années, au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit. Lorsque le ministre Paul Gérin-Lajoie crée la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, le directeur du Département de sociologie de l'Université de Montréal, M. Guy Rocher, est désigné pour en faire partie, ce qui l'occupe notamment de 1961 à 1966.

«Le défi qu'avait à relever le

système d'enseignement, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, n'était pas que conjoncturel: il était aussi structurel», écrit M. Rocher dans *Le Devoir* à l'occasion des 40 ans du rapport Parent. «Il ne s'agissait pas de faire face à la crise d'un moment: il fallait avant tout se situer dans la mutation d'une civilisation. En effet, pour la première fois dans toute l'histoire de l'humanité, on demandait que l'enseignement soit accessible à tous, sans discrimination.»

Dans une entrevue accordée lors de ce 40^e anniversaire, il précise à quel point cette période de sa vie fut exaltante. «On travaillait dans un climat où on sentait que les choses allaient changer. [...] Autour de nous, il y avait un mouvement d'intérêt pour le système d'enseignement, et une intention de changer; ça nous portait, en quelque sorte. On avait le sentiment qu'on pouvait être audacieux.»

Engagé, fidèle à ses convictions, M. Rocher laisse sa marque dans nombre de luttes: la protection de la langue et de la culture, forces vives de l'identité nationale; le combat contre l'instrumentalisation de l'éducation, une des dérives du système actuel; les contours de l'identité nationale. Son parcours est véritablement celui d'un bâtisseur du Québec moderne.



Guy Rocher

Le Devoir

ÉDUCATION

1905 Pour des réformes prudentes de concert avec le clergé • 1945 Loi d'aide à l'apprentissage • 1956 Refonte des cours primaire complémentaire et supérieur • 1961 Commission royale d'enquête sur l'enseignement • 1963 Réforme du cours primaire • 1982 Livre blanc sur la réforme • 1986 Réforme de l'enseignement professionnel • 1995 États généraux sur l'éducation • 1996 Rapport final de la Commission des états généraux • 1997 Réforme Marois. «L'École: tout un programme» • 2000 Réforme de l'éducation

«Un nouveau système d'enseignement [pour] une nouvelle civilisation»

«La réussite fait partie du droit à l'éducation»

Longtemps, deux élèves seulement sur 100 terminaient leur 12^e année

L'école, miroir social d'une époque, n'est-elle pas toujours en réforme? Un siècle d'éducation confirme que le système s'est façonné à coups de petites et grandes révolutions, avant même cette célèbre réforme Parent qui démocratisa l'accès à l'école, jusqu'à une série de secousses visant à améliorer la réussite.

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD

En 1891, le recensement fédéral s'abat comme une masse sur les Canadiens français, leur rappelant qu'ils comptent toujours la plus large part d'illettrés. Les libéraux de Félix-Gabriel Marchand, convaincus que la domination religieuse à l'école n'a pas porté ses fruits, veulent rendre à l'État cette responsabilité.

Secoué par une telle perspective, le journal catholique *La Vérité* parle d'un glissement sur «la pente fatale» et vers «l'abîme de l'école neutre». L'évêque de Montréal, M^{gr} Paul Bruchési, réussit à trouver les arguments qui ébranlent et il va même jusqu'au Vatican. Le projet de loi est rejeté. Les années suivantes, les gouvernements de Laurier et de Gouin s'accrochent à l'Église.

Au nom du progrès scolaire, les demandes pour un ministère de l'Instruction publique invariablement ressurgissent, provoquant l'ire du clergé. La presse catholique de combat craint toute réforme qui ferait de l'école une plate-forme «athée». En 1920, dans *L'Action catholique*, on remet même en cause la question de l'Instruction: «Lire, écrire et compter peut mettre sur un front le tricorne du savant, mais, plus facilement encore, peut y laisser descendre le capuchon du gibier de potence.» De ce climat d'opposition vive ne naît aucun renouveau.

Culture générale

L'industrialisation force pourtant les besoins en main-d'œuvre, pousse les gens des campagnes vers les villes. Le système d'éducation a besoin d'une réforme pour répondre à ces nouveaux besoins. Mais, en haut lieu, on réagit mal aux changements qui s'annoncent. En 1923, on porte la formation du primaire à huit années. Après le krach de 1929, elle passe à 11 ans. L'idée d'une certaine «culture générale» prend forme pour les enfants des classes moyennes. Au cours des années 40, les formations professionnelles prennent un essor important. Mais la société continue de se transformer à un rythme que l'école ne suit pas. Le frein de la résistance est toujours enfoncé.

À la fin des années 1940, un nouveau programme élémentaire est rédigé, qui reprend des principes auxquels les programmes contemporains s'abreuve toujours: un programme éducatif qui s'adaptera à l'élève, qui le socialisera, qui provoquera l'activité et tiendra compte des différences individuelles.

En 1951, on s'interroge: les mouvements des 50 dernières années ont-ils influé sur la valeur de l'enseignement offert aux Québécois? Les progrès se mesurent difficilement. Sur 100 élèves inscrits à la première année de l'école élémentaire, deux seulement terminent la 12^e année.

Essor du savoir

Pendant ce temps, sur le globe, des événements forcent les sociétés à donner la priori-

té au savoir. En 1957, les Russes lancent leur premier Spoutnik; les Américains réagissent en révisant leur système d'éducation. «C'est un monde nouveau en voie d'élaboration qui se cherche lui-même à travers les réformes scolaires proposées de toutes parts», peut-on lire dans le tome 1 du rapport Parent.

Dans *Le Devoir*, en 1957, l'éditorialiste André Laurendeau trace un bilan de situation peu reluisant: «Le taux de la scolarité québécoise est inférieur à la moyenne canadienne; nos enfants quittent l'école primaire plus tôt que l'adolescent de plusieurs autres provinces. Ceci est un phénomène général. Il y a des causes complexes. L'une d'elles, c'est la vétusté de notre système et son peu d'accessibilité.» Avec d'autres leaders d'opinion, Laurendeau sera l'un des plus insistants pour exiger une grande enquête sur l'éducation.

Au Québec, le «Cheuf» Duplessis s'éteint en 1959, mettant fin à un règne de conservatisme sombre. Peu après s'installe «l'équipe du tonnerre» de Jean Lesage. Le système d'éducation tel qu'on le connaît pourra naître, avec le grand chambardement «tranquille» des années 60.

Réforme Parent

Le brassage d'idées enclenché avec la commission Parent est riche. Le groupe, présidé par M^{gr} Alphonse-Marie Parent, accouche d'un volumineux rapport: trois tomes répartis en cinq volumes, 1485 pages, 567 recommandations, publiés de 1963 à 1966.

Pour mettre fin à un passé de sous-scolarisation et de sous-financement, les auteurs du rapport Parent, dont le sociologue Guy Rocher, font de l'éducation la responsabilité de l'État et un droit pour tous. Ils démocratisent l'accès à l'école, notamment avec la création des polyvalentes. Les cégeps sont inventés. L'idée d'une Université du Québec germe. Ils créent le ministère de l'Éducation. Ils promeuvent l'idée d'une formation humaniste, scientifique et technique.

«Nous n'avons pas de modèle devant nous pour offrir à tous sans distinction un enseignement de qualité, adapté à chacun», écrit Guy Rocher dans un texte paru dans *Le Devoir* lors des 40 ans du rapport Parent. «Il fallait avoir l'imagination et l'audace d'inventer des structures, une pédagogie, un cadre et un milieu de vie, une culture, des institutions, bref, un nouveau système d'enseignement qui réponde à une nouvelle civilisation.»

Ce rapport n'est pas destiné à échouer sur une tablette. Les gouvernements Lesage et Johnson mettent en œuvre cette réforme, signe de sa puissance. Aujourd'hui encore, la référence au rapport Parent est constante.

Vers la réussite
La mise au monde d'un nouveau réseau ne s'effectue pas sans heurts. Les réformes, c'est connu, doivent connaître leur bilan. Des difficultés pédagogiques et organisationnelles suivent la création d'un si imposant réseau. En 1977, le ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, n'est pas rassuré: «Il suffit de parcourir quelques régions du Québec pour se rendre compte que les choses ne tournent pas rond dans l'école publique.»

Après un passé tourné vers des préoccupations d'accessibilité, on s'inquiète désormais — et jusqu'à ce jour — de la réussite des élèves. Évaluation insatisfaisante, encadrement défaillant, parents absents, pro-



La commission Parent, présidée par M^{gr} Alphonse-Marie Parent (deuxième à gauche), accouche d'un volumineux rapport: trois tomes répartis en cinq volumes, 1485 pages, 567 recommandations, publiés de 1963 à 1966.

grammes inefficaces. Les critiques de l'époque s'apparentent terriblement à celles qui meublent toujours les discussions.

L'obsédant concept du décrochage scolaire apparaît au tournant des années 1990. Le ministre Michel Pagé lance en 1992 un plan de lutte contre le décrochage, mais l'argent reçu pour sa mise en œuvre est saupoudré, ce qui ne provoque aucun effet. Cet échec ressemble à la faillite du tout dernier programme de lutte contre le décrochage, lancé en 2002 et dont le tout dernier bilan est navrant. Quelque 300 millions plus tard: aucun progrès et parfois même des reculs.

En 1994, la directrice du Devoir, Lise Bissonnette, écrit, dans un éditorial intitulé «Coûteuse faillite»: «Le premier devoir du gouvernement, et non seulement du ministère de l'Éducation, est de cesser de tromper la population sur l'ampleur du problème et surtout sur l'ampleur des moyens à mettre en œuvre pour le corriger. [...] L'hypocrisie a assez duré. Voir le problème en face, l'admettre, le dire, est le préalable absolu à toute correction, qui ne se produira pas sans une mobilisation générale.»

États généraux

L'année d'ensuite, des états généraux sur l'éducation animent la société. Dix chantiers en sont issus, qu'on ramène trop simplement à la seule réforme des programmes. La maternelle à plein temps, on l'a oublié, est née de cette réflexion. Les auteurs proposent des actions en matière de formation continue, de formation professionnelle et technique. Ils proposent de rendre à l'école des pouvoirs perdus.

Cette réforme des programmes, lancée par Pauline Marois en 1997, fut mise en œuvre au tournant des années 2000. Au moment de la publication du plan, Mme Bissonnette n'est pas optimiste quant à l'avenir de la réforme: «Sauf par hyperbole, on ne saurait qualifier de «réforme de l'éducation» le plan d'action déposé mardi par la ministre Pauline Marois. Il s'agit plutôt de retouches, certaines importantes et d'autres légères, à un système devenu dans l'ensemble irrreformable à cause de sa complexité et surtout de la résistance des intérêts établis. Plus on s'élève dans les ordres d'enseignement, plus ces intérêts se durcissent, comme l'ont démontré les récents états généraux. Le plan reflète entièrement ce défi pyramidal.»

Mal communiquée et mal comprise, la réforme sombra dans une querelle à saveur pédagogique, de laquelle plusieurs ne retiendront que le vocable «compétences transversales», tout récemment éliminé du programme tant il avait contribué à faire de cette réforme — pensée pour rehaus-

ser les exigences — un fourre-tout confus.

En 2010, on s'échine toujours à comprendre ce qui fait décrocher de l'école le tiers de nos élèves. «On met aujourd'hui l'accent sur la réussite dans les études, une réussite un peu trop identifiée à la seule obtention d'un diplôme»,

écrit toujours Guy Rocher dans

Le Devoir. «En réalité, la réussite fait partie du droit à l'éducation, elle en est une des dimensions, à la condition qu'on revienne à la formulation intégrale de ce droit: «le droit de chacun à la meilleure éducation possible.»

De la maternelle à l'université, en passant par le primaire, le secondaire et le collégial, on tentera toujours, dans un monde en transformation qui fait du savoir un axe de développement, de comprendre ce qui fait le triomphe des uns et l'insuccès des autres. Notre histoire est toute jeune. Le temps des réformes n'est pas révolu.

Le Devoir

100 ans
de regards
sur l'information

Centrale des syndicats
du Québec



CSQ
www.csq.qc.net



FSE
www.fse.qc.net



FSE
www.fse.qc.net



FEE
www.fec.csq.qc.net



FPCS
www.fpss.csq.qc.net



FPEP
www.fppe.qc.ca



FPPC
www.fppc.csq.qc.net

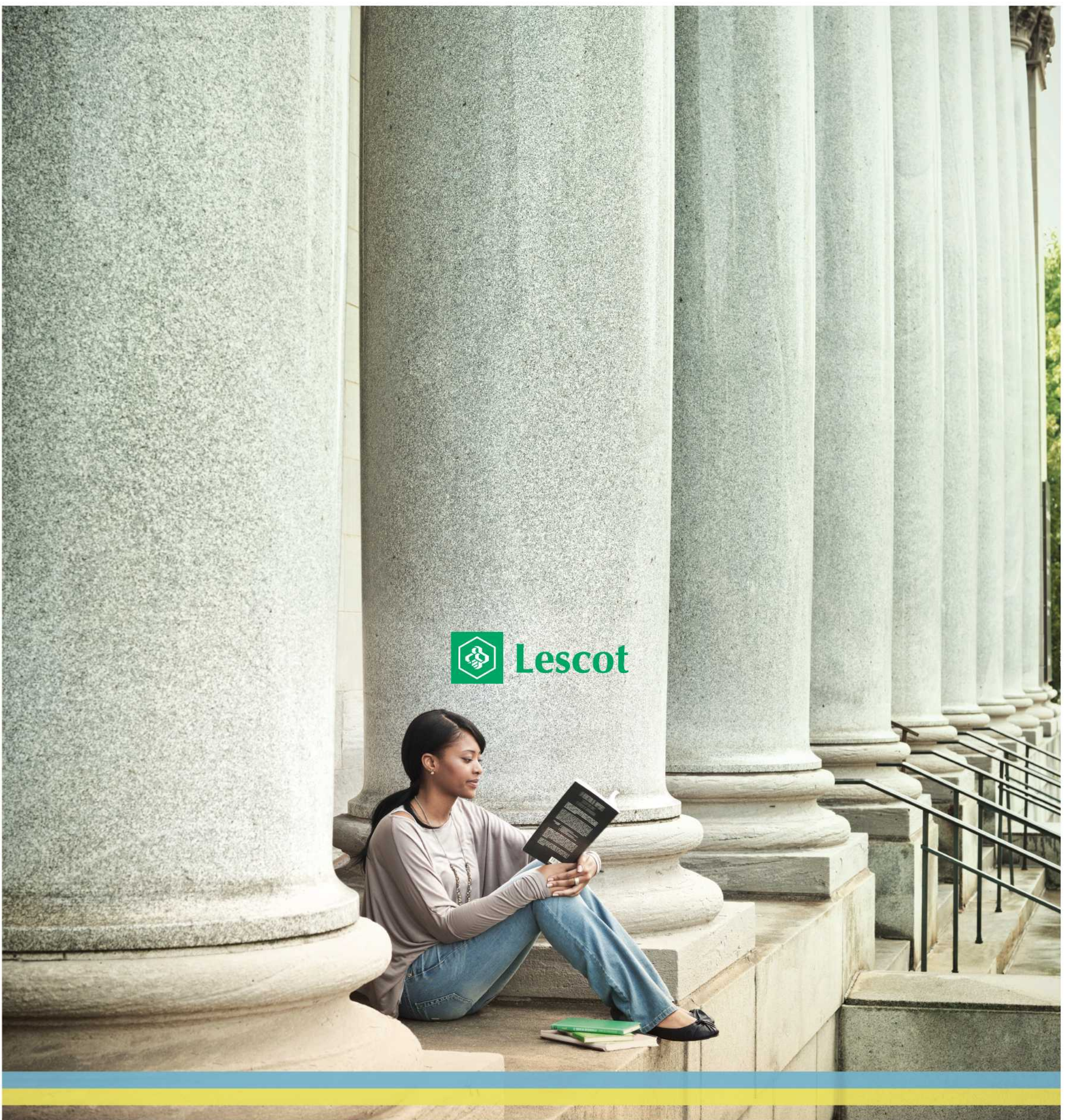


FPEP
www.fppe.csq.qc.net

NOUS, LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION

Nous sommes fiers de participer
à l'évolution du Québec
et, ainsi, d'avoir contribué à l'éducation
de milliers d'individus.

**Au Québec,
il FAUT faire de l'éducation
une réelle PRIORITÉ NATIONALE**



NOUS SOMMES NOMBREUX À CROIRE
QUE COOPÉRER À UNE MEILLEURE ÉDUCATION,
C'EST ASSURER NOTRE PROSPÉRITÉ.

En 2009, le Mouvement Desjardins, par le biais de son réseau des caisses et de la Fondation Desjardins, a attribué 2 343 bourses d'études pour un total de 1 740 854 \$. Depuis sa création il y a 40 ans, la Fondation Desjardins aura attribué à elle seule plus de 12 M\$ à quelque 9 300 jeunes.